



## VOLAILLES

### POULET - PINTADE

*Dans le respect de la charte des Amap*

### CONTRAT 2024

MARS 2024 à OCTOBRE 2024

<b>Entre le producteur :</b>  THOMAS Gilles  Adresse : Mas Dagas – Céret  Courriel : <a href="mailto:gilloux.thomas66@gmail.com">gilloux.thomas66@gmail.com</a>  Portable : 06 13 09 00 52	<b>Et le consomm'acteur (merci d'écrire en lettres CAPITALES) :</b>  Nom-Prénom :.....  Adresse :.....  Courriel :.....  Portable/Fixe : .....
--	--

Référent : .....

1- **Lieu de distribution** : Chemin de la Pave – Chemin de la Pavé, 66490 Saint-Jean-Pla-de-Corts

#### 2- Mode de production et engagement producteur :

Volailles, chevreaux, poulets de lait et oies élevés dans des conditions naturelles (Certifiés Agriculture Biologique).  
Le producteur s'engage à respecter le contrat d'engagement de l'Amap.

#### 3- Durée d'engagement - Période de distribution :

- Engagement 8 mois – DE MARS 2024 A OCTOBRE 2024.

- Engagement possible en cours de saison – modalités paiement -> voir rubrique 5- .

- Rupture de contrat : Le contrat peut être résilié par simple lettre ou courrier électronique à l'attention de l'AMAP Les Cerisiers, à condition que le consomm'acteur cherche un remplaçant. La liste d'attente de l'AMAP lui sera communiquée.

#### 4- Calendrier prévisionnel des distributions :

- Volaille : 6 distributions selon rythme mensuel.

Première distribution : **mercredi 4 janvier 2023.**

A partir de février : premier mercredi de chaque mois (ou selon production -> date sera communiquée).

- Chevreau/Agneau : production occasionnelle – hors contrat.

*Ce calendrier est susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.*

*L'adhérent sera prévenu par sms et/ou par mail.*

#### 5- Descriptif et coûts des produits – choix de paiement :

Types de contrat, présentation des produits, choix de paiement – voir tableaux page 2.

**VOLAILLE - Commande possible d'1x volaille test - poulet 2kg, pintade 1,5kg - voir tableau bas de page**

Formule volaille A <sup>1)3)</sup>	Formule volaille B <sup>1)3)</sup>	Formule volaille C <sup>1)3)</sup>
<b>Volaille de 1,5 kg</b> - Poulet/pintade <sup>2)</sup> - Plumée, vidée, abats nettoyés	<b>Volaille de 2 kg</b> - Poulet/pintade <sup>2)</sup> - Plumée, vidée, abats nettoyés - Possible : découpe en deux	<b>Volaille découpée – 1,5 kg sans carcasse ni abats</b> - Poulet/pintade <sup>2)</sup> - Cuisses+filets+ailles - Emballage sous vide - portions individuelles de 250gr environ
<b>14,50 Euros / kg</b>		<b>31.5 Euros / Kg</b>
Choix de paiement pour : 8 x volailles x 21.75€	Choix de paiement pour : 8 volailles x 29€	Choix de paiement pour : 8 découpes x 31.50€
<b>1 chèque de 174.00€*</b> 2 chèques de 87.00 €  ..... chèques de ..... € <sup>3)</sup>	<b>1 chèque de 232.00 €*</b> 2 chèques de 116.00 €  ..... chèques de ..... € <sup>3)</sup>	<b>1 chèque de 252.00 €*</b> 2 chèques de 126.00 €  ..... chèques de ..... € <sup>3)</sup>
*Formule A - 2 volailles : <b>348 €</b> Formule A - 3 Volailles : <b>522 €</b>	*Formule B - 2 volailles : <b>464. €</b> Formule B - 3 volailles : <b>696 €</b>	*Formule C - 2 découpes : <b>504 €</b> Formule C - 3 découpes : <b>756 €</b>

**1) Des contrats de 2 ou 3 volailles (ou découpes) par distribution sont possibles :**

Choix de paiement selon modalités du tableau volaille ci-dessus, en multipliant par 2 ou 3 parts. Pour ces contrats, une distribution 2x par mois est envisageable.

**2) Le type de volaille livré à la distribution (poulet ou pintade) dépendra de la production du moment.**

**3) En cas d'engagement en cours de saison ou après une volaille test - Merci de calculer le montant des chèques à remettre comme suit :** Nombre de mois (distributions) à venir, multiplié par prix unitaire de la livraison, le tout divisé par le nombre de chèques souhaité.

**COMMANDE UNITAIRE**

HORS CONTRAT - Commande OCCASIONNELLE

selon production -

Chevreux et agneaux pour Pâques. Seulement à la découpe en colis de 3 kg au prix de 15€/kg.

**4-Paiement :** Par chèques selon les modalités des tableaux ci-dessus, à l'ordre de **Gilles Thomas** et datés du jour de leur émission. Ils seront remis en totalité à la signature du présent contrat.

**Présentation des chèques à l'encaissement :** Pour les contrats volaille, le premier chèque sera encaissé à réception, le second le mois suivant à partir du 10.

Pour les commandes unitaires, l'encaissement se fera au cours du mois de la distribution.

Fait à ....., le ..... **En deux exemplaires originaux (valant pour reçu)**

**Le producteur**

**Le consomm'acteur**